



## **Consultation publique**

Projet de Plan de développement urbain, économique et social  
des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES)

Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (P-04-047-136)

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 28 janvier 2013, le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES), ainsi que le projet de règlement P-04-047-136 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce PDUES et ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Plan de développement urbain, économique et social**

Le PDUES porte sur un territoire de 0,8 km<sup>2</sup> regroupant divers secteurs à vocation industrielle et commerciale des arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, de Rosemont – La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Il propose les orientations de développement et d'aménagement pour ce territoire ainsi que des stratégies d'intervention municipale visant à concrétiser ces orientations.

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-136 a pour but d'encadrer le développement immobilier selon les orientations du PDUES. Il prévoit des modifications touchant, à divers degrés, les quatre arrondissements visés par le PDUES, notamment au niveau de l'affectation du sol, des hauteurs et des densités. Plusieurs cartes des parties I et II du Plan sont ainsi remplacées en conséquence. La partie II du Plan est modifiée par l'ajout ou le remplacement de caractéristiques de divers secteurs établis, à construire ou à transformer. Cette partie du Plan est aussi modifiée par l'ajout de mesures particulières pour les secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau. Pour ce dernier secteur, les mesures incluent des dispositions visant à intégrer une réglementation sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles les projets seront présentés et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de PDUES et du projet de règlement et de la documentation y afférente sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une des deux assemblées d'information générales dans le cadre de la consultation publique :

11 mars 2013, 19 h

Lieu : Centre William-Hingston, 419, rue St-Roch

13 mars 2013, 19 h

Lieu : Espace Réunion, 6600, rue Hutchison

La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 8 avril 2013 à 19 h.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 4 avril 2013.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 22 février, 2013.

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon